

MODALITÉS DE FINANCEMENTS D'UNE FORMATION

SALARIÉ·ES	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de formation de votre entreprise • Opérateur de compétences (OPCO) de votre branche professionnelle. Par exemple, l'AFDAS est l'OPCO des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Uniformation est l'OPCO pour les métiers de la cohésion sociale. → Pour connaître son OPCO • Financement personnel
DEMANDEUR·SES D'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle emploi et l'AIF (Aide Individuelle à la Formation). Pour que nous puissions établir un devis, merci de nous fournir votre numéro d'identifiant Pôle Emploi et la zone géographique à laquelle votre agence Pôle Emploi est rattachée. Nous nous occupons ensuite d'établir le devis en fonction des besoins de Pôle Emploi • Financement personnel
SALARIÉ·ES EN CDD OU CDI EN SITUATION DE TRANSITION PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) : Associations "Transitions pro" ATpro
PIGISTES DE LA PRESSE ÉCRITE	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds pigistes de l'AFDAS • Groupe de protection sociale Audiens • Financement personnel
INTERMITTENT·ES DU SPECTACLE ET DE L'AUDIOVISUEL	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de l'AFDAS pour connaître les modalités d'accès à la formation • Financement personnel
AUTO-ENTREPRENEUR·SES / GÉRANT·ES NON SALARIÉ·ES	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'assurance formation (FAF) selon le code NAF ou APE • Financement personnel

BÉNÉVOLE AU SEIN D'UNE ASSOCIATION	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds territoriaux de développement associatif • Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)
JEUNES	<ul style="list-style-type: none"> • Missions locales

La phase de recherche de financement de votre formation est importante et doit être anticipée : il est recommandé d'effectuer les démarches de demande de financement (demande de devis, demande de financement aux interlocuteurs identifiés) au moins un mois avant le début de la formation. Il se peut que la totalité des coûts ne soit pas prise en charge par les différentes entités listées ci-dessous. Cela dépend de votre situation individuelle et des critères d'éligibilité de chacune.

à noter :

- Il est possible de cumuler différents types de financements.
- Les formations délivrées par l'organisme de formation d'Hôtel71 ne sont actuellement pas éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Certains OPCO peuvent prendre en charge tout ou partie des frais de déplacement, hébergement et repas à votre demande.

Pour nous demander un devis :

Merci de vous inscrire sur les liens d'inscription de chaque formation et de renseigner un maximum d'informations sur votre situation (si vous êtes salariés : renseignez les informations suivantes concernant votre entreprise : responsable RH, numéro SIRET, convention collective de rattachement) ou votre OPCO de rattachement. Nous pourrons ainsi vous transmettre rapidement un devis adapté. Nous sommes également disponibles pour échanger sur vos attentes pédagogiques et sur les modalités de prise en charge des formations via formation@hotel71.eu. Nous vous recontacterons ensuite dans les plus brefs délais.